



APPEL À PROJET

Duo de curateur^{ice} / artiste

Écosystèmes du Commun et du Vivant

1. PRÉSENTATION ET INTENTION

Le présent appel s'adresse aux **artistes** et **curateur^{ice}s** souhaitant proposer un projet d'exposition conduit **en duo**, qui se tiendra au POELP sur une durée d'un mois et demi au **printemps 2027**.

L'objectif est de déployer une démarche artistique engagée mobilisant, selon la nature du projet, des écoles, le tissu associatif ou des institutions de la Commune. Il s'agit d'explorer le territoire pour en révéler les forces, les vulnérabilités et les interdépendances — humaines et non-humaines.

2. ENTRE L'URBAIN ET LE VIVANT

Commune caractérisée par une forte densité de population, une richesse multiculturelle et un passé industriel marquant, Anderlecht traverse des mutations diverses. Au cœur de cette minéralité urbaine, la nature persiste et résiste. Les humains aussi.

Les candidat^{ice}s sont invité^{es} à explorer le territoire sous deux angles interconnectés ou ciblés :

- **L'écosystème social** : Les dynamiques de solidarité, la mémoire ouvrière, la diversité culturelle, les initiatives citoyennes du quartier, ...
- **L'écosystème environnemental** : La place accordée au non-humain. La protection des friches, l'étude de la flore spontanée, la préservation de la faune urbaine, la fragilité des espaces aquatiques ou humides du réseau écologique local, ...

3. AGENDA, MODALITÉS PRATIQUES ET FINANCIÈRES

- Date limite de la candidature : **30 septembre 2026**
- Communication du projet sélectionné : **22 octobre 2026**
- Montage: **15, 16, 19, 20 avril 2027**
- Dates Expo: **22 avril (vernissage) -> 30 mai 2027**
- Budget global : **5000 €**, dont :
 - honoraires (Artiste + Curateur^{ice}) : 3000 € minimum
 - production : 500 € minimum

Le budget dédié à cet appel à projet est fixé sous réserve du renouvellement des subventions annuelles attribuées à POELP.

Pendant la durée du projet, de la sélection au démontage, POELP propose un accompagnement des lauréat·s sur le plan de la production, de la communication et de la médiation. Les modalités de cet accompagnement seront discutées entre les lauréat·s et l'équipe de POELP.

4. CRITÈRES DE SÉLECTION

1. **Le jury** sera composé de l'équipe de POELP, des membres de l'Organe d'Administration et d'un professionnel·le invité·e.
2. **Une attention particulière** sera portée à l'inscription du projet dans le tissu humain et/ou géographique d'Anderlecht.
3. **Faisabilité** : réalisme technique et budgétaire dans le contexte spécifique d'Anderlecht et de POELP.

5. DOSSIER DE CANDIDATURE

Les candidat·s nous transmettent par mail un dossier unique — un seul fichier PDF, max 15 Mo — comprenant :

1. **Une note d'intention** (2 pages A4 max) décrivant les intentions artistiques, curatoriales, ainsi que les pistes de collaboration et les directions envisagées.
2. **Un portfolio** (10 pages max).
3. **Une note budgétaire simple** et un **calendrier** prévisionnel.

Date limite de dépôt des dossiers : 30 septembre 2026

Envoi du dossier par courriel : info@poelp.be